

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DAC 646 Subvention et convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens relative au renforcement du service de transports pendant l'opération Nuit Blanche du 6 octobre 2012.

M. Bruno JULLIARD, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens, relative au renforcement du service de transports pendant l'opération Nuit Blanche du 06 octobre 2012;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission, et par M. Julien

BARGETON au nom de la 6e commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 153 294 euros est attribuée à la Régie Autonome des Transports Parisiens.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2012 de la Ville de Paris rubrique 33, chapitre 65, nature 6573, ligne VF 40003